

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

En réponse à la lettre de M. le Préfet, demandant l'avis de la Chambre sur l'époque et la durée du chômage des voies navigables, qui mettront en communication la France et la Belgique, on fera connaître que l'intervalle du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août est le temps où ce chômage procure le moins de gêne au commerce et à l'industrie.

M. le Ministre du Commerce, répondant à la lettre du 8 février, par laquelle la Chambre réclamait une réduction sur les prix du transport des échantillons par la poste, dit qu'il a transmis cette lettre à son collègue, M. le Ministre des finances; mais qu'en présence des nécessités budgétaires, il ne croit pas le moment venu de provoquer la réduction des impôts.

Le Directeur général des postes à qui l'on avait écrit pour demander que les correspondances de Roubaix pour la Belgique, la Hollande et l'Allemagne pussent être expédiées directement à leur destination sans passer par Lille, répond que, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que le bureau de poste de Roubaix fut mis en correspondance directe avec les offices étrangers, mais la quantité des correspondances est trop faible pour légitimer une pareille mesure.

La Chambre décide qu'à la première occasion une démarche sera faite près de M. le Directeur général des postes, à Paris, pour réclamer cette objection.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Chambre de Commerce de Saint-Omer, relative à la loi sur les patentes. Il y sera répondu que le moment n'est pas opportun pour obtenir des modifications à cette loi et qu'il convient d'ajourner toute démarche à ce sujet.

Le Président de l'Union des distillateurs du département du Nord, envoie une note sur les moyens pratiques d'augmenter la production des bouilles en France, pour la maintenir en proportion des besoins qui vont en grandissant et en réduire le prix.

La Chambre ayant déjà répondu au gouvernement des vues à peu près semblables, par sa lettre du 21 janvier dernier, en enverra copie à la Commission d'initiative parlementaire, qui est chargée de l'examen de cette intéressante question.

M. Louis Lefebvre rend compte de sa mission à Paris, pour l'affaire du conditionnement. Il a trouvé le Comité consultatif des Arts et Manufactures peu disposé à donner une sanction officielle aux nouveaux moyens proposés, à effet de reconnaître, non-seulement l'eau, mais toutes les matières étrangères jointes à la laine. Le comité ne condamne pas ces moyens; mais il n'est pas suffisamment renseigné pour les consacrer par l'approbation de l'autorité centrale. Il désire qu'au préalable, ils soient pratiqués soigneusement, avec suite, en étudiant soigneusement les résultats.

C'est ainsi que l'on arrivera à la clarté et à la certitude nécessaires pour obtenir l'insinuation officielle de l'administration centrale.

La Chambre, pour se conformer au désir du comité consultatif des arts et manufactures, écrira à M. le maire pour le prier d'autoriser le directeur de la condition publique à pratiquer officieusement le lavage des laines avant la dessiccation moyennant la rétribution, déjà fixée, lorsque le vendeur et l'acheteur seront d'accord pour réclamer cette opération.

La chambre est appelée à donner son avis sur la disposition suivante du projet de loi sur le travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures qui est ainsi conçue :

Les enfants du sexe masculin depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 13 ans révolus et les enfants du sexe féminin depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 14 ans révolus ne pourront être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisées par un repos.

La chambre déclare que cette disposition est absolument impraticable. Elle propose de la remplacer par celle-ci, déjà présentée au gouvernement par la chambre consultative le 22 octobre 1871 : « Interdiction absolue du travail des enfants dans les manufactures jusqu'à l'âge de douze ans révolus sans distinction de sexe, afin de leur permettre de fréquenter utilement les écoles. Après cet âge, faculté entière de les employer à des travaux proportionnés à leur force, pendant la durée légale du travail dans les ateliers. »

« Déjà six heures ! Bonsoir, Laura, bonsoir, miss Vincent. J'espère que vous serez heureuse à Hazlewood. »

— Je suis sûre que je le serai avec miss Mason, répondit Eleanor.

— Ah ! s'écria M. Monckton relevant ses sourcils noirs; elle a donc un bien grand talent de fascination !... J'en suis fâché ! murmura-t-il entre ses dents, en s'éloignant, après avoir serré la main des deux jeunes filles.

Trois minutes après, elles entendirent la voiture qui s'éloignait.

Lauré Mason haussa les épaules d'un air de soulagement.

« Je suis contente qu'il soit parti ! dit-elle. »

— Mais vous l'aimez beaucoup cependant. Il est très-bon, n'est-ce pas ?

— Oui ! lui, très-bon, très-bon ! et je l'aime beaucoup. Mais j'ai peur de lui, précisément, je crois, parce qu'il est si bon. On dirait qu'il cherche toujours à vous découvrir des défauts. Il est chagrin quand il voit que je suis frivole. Je suis frivole, malgré moi, chaque fois que je suis heureuse.

— Et êtes-vous toujours heureuse ? demanda Eleanor.

Elle jouait très-possible que cette jeune héritière, qui n'avait jamais connu aucun des embarras occasionnés par la question d'argent, fût réellement toujours heureuse. Mais Laura Mason secoua la tête.

La suite au prochain numéro.

M. le président annonce qu'il a fait autographier à 750 exemplaires la dernière délibération de la chambre relative aux nouveaux traités de commerce et qu'il les a adressés à tous les députés.

A cet effet M. Motte-Bossut démontre par des calculs avérés les fatales conséquences qu'aurait pour l'industrie du pays la consécration de cette œuvre antinationale, et il demande qu'à l'exemple de la Normandie et des autres centres industriels, Roubaix envoie à Paris une délégation importante pour protester contre la ratification de ces traités. MM. Motte-Bossut, Gustave Wattinne et Funck offrent de faire partie de cette délégation; ils s'ajoutent d'autres industriels.

M. Motte-Bossut rend compte d'un incident relatif au canal et au projet des ingénieurs d'interdire toute prise d'eau pour l'alimentation des établissements industriels. La chambre décide qu'elle joindra une réclamation énergique à celle que M. le maire doit présenter jeudi prochain au conseil général des ponts et chaussées, pour conserver et obtenir le droit de puiser dans le nouveau canal comme dans l'ancien.

Le Président,  
A. DELPOSSÉ.

Votes des députés du Nord sur la question de savoir si l'Assemblée passera à la discussion des articles du projet de loi tendant à régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

Nombres des votants	671
Majorité absolue	336
Pour	472
Contre	199

L'Assemblée nationale a adopté.

On voté pour :  
MM. Baucarne-Leroux, Boduin, Botteau, Brabant, Jules Brame, de Brigode, Corne, Descat, Alfred Dupont, Grange, comte d'Hespeel, Kolb-Bernard, Laurent, de Marcère, Maurice, comte de Melun, de Mérode, Plichon, comte Roger (du Nord), des Rotours, de Staplande, Vente, Wallon.

On voté contre :  
MM. Derégnaucourt, Théry et Teselin.

Absents par congé :  
MM. de Corcelle et Pajot.

MM. les administrateurs de la Société de consommation nous adressent la réponse suivante à une lettre qui a paru dans notre numéro d'hier; nous nous empressons de l'insérer. Nous n'y ajouterons aucun commentaire, car nous voulons demeurer en dehors du débat :

Monsieur le Rédacteur,  
Nous lisons dans le Journal de Roubaix de ce jour une lettre anonyme contenant des insinuations malveillantes au sujet de l'association du Bureau de bienfaisance avec la société de consommation pour la fourniture du pain de l'assistance publique.

Dans ce cas, le premier devoir d'un correspondant est d'avoir le courage de signer de son nom les faits qu'il avance, surtout quand il en garantit la exactitude.

D'abord la fourniture du pain n'a pas été tout à coup retirée subitement au précédent fournisseur au profit de la Société de consommation. Le contrat était arrivé à son terme, fin février.

Le Bureau de bienfaisance, d'accord avec l'administration municipale, était dans l'intention d'essayer si le système suivi par Toucoing, par Paris, et aussi par l'Hospice général de Lille, qui font eux-mêmes leur pain, n'était pas supérieur au système des adjudications. Seulement, on hésitait devant les frais de premier établissement, les avances de fonds et les embarras d'une régie.

Dans ces circonstances, la Société de consommation s'est offerte à mettre son établissement à la disposition du Bureau de bienfaisance pour tenter cet essai. — Les statuts de la Société, conformément à la loi de 1866 sur les sociétés coopératives, permettent de s'associer temporairement, de participer aux bénéfices au prorata de sa consommation sans être tenu de participer aux pertes au-delà de sa cotisation, de sortir de la Société et de ne plus prendre de pain quand on veut.

Une association dans ces termes a été faite entre le Bureau de bienfaisance et la Société de consommation. M. Deleporte-Bayart, membre de l'administration municipale, et M. Henri Muliez, membre du Bureau de bienfaisance, ont été délégués pour faire partie de la Commission, et pour surveiller les achats et la fabrication, les écritures, les inventaires et toutes les opérations de la société.

Le Bureau de bienfaisance fera en quelque sorte son pain lui-même, et gardera tous les bénéfices de la fabrication. Si on fait la qualité actuelle du pain, on peut admettre que l'économie réalisée sera au moins égale au rabais obtenu par l'adjudication, et, en outre, le bénéfice que le boulanger adjudicataire mettait dans sa poche, appartiendra au Bureau et diminuera d'autant le subsidie de la ville. Si on veut faire le pain meilleur, naturellement le bénéfice sera moindre.

Il n'est donc pas vrai de dire que la Société fait un rabais de 4 %, puisque l'intégralité des bénéfices au prorata de la consommation est assurée au Bureau de Bienfaisance comme à tout autre sociétaire, et que la Société n'a fait aucun rabais sur la taxe. — Votre correspondant paraît, malgré ses affirmations, ne pas connaître le premier mot de cette affaire; il aura sans doute entendu et voulu parler de la garantie d'un particulier, a donnée au Bureau que le bénéfice de cette année 1873, période fixée pour l'essai, ne serait pas inférieur à 4 %, ce qui fait à peu près la moyenne des rabais obtenus aux adjudications précédentes, et ce qui permet au Bureau de faire son essai dans des conditions de prix aussi avantageuses que par le passé. — Si le bénéfice est supérieur à 4 %, comme on peut l'espérer, ce sera encore mieux.

On voit avec quelle prudence et quel soin des intérêts des deniers de la ville on a voulu tenter cet essai.

Ainsi donc, si cette tentative ne réussit pas, le Bureau y mettra fin quand il voudra, en prévenant un mois d'avance, et so-

retirera de la Société sans aucun embarras ni frais, et sans y avoir mis ni laissé son nom ni revendra alors un système des adjudications publiques. — Si, au contraire, les résultats sont bons, quant au prix ou quant à la qualité du pain, ce qui est d'un intérêt majeur, il est à croire qu'il continuera.

Nous nous croyons dispensés de répondre aux autres insinuations calomnieuses de votre correspondant, qui tombe à plat devant nos explications. — S'il veut ôter son masque, du reste fort transparent, et se faire connaître, nous tiendrons à sa disposition tous les documents qui justifient ce que nous disons.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, etc.  
C. CAQUANT,  
A. DELATTRE,  
administrateurs de la Société de consommation.

Un marchand de liqueurs et quatre cabaretiers de Toucoing ont été l'objet de procès-verbaux pour falsification d'eau-de-vie et de genièvre. Nous applaudissons à cette preuve de surveillance de la police et nous l'engageons à poursuivre ses opérations; car les occasions de verbaliser ne lui manqueront pas. — Par exemple le papier timbré pourrait bien lui manquer. (Indicateur.)

Un procès-verbal a été dressé avant-hier contre l'expéditeur d'une carte postale portant quittance d'une certaine somme, qui fut trouvée non revêtue du timbre prescrit par la loi.

Un fait analogue avait déjà été signalé au public, et il est regrettable que la leçon qu'on en devait tirer n'ait pas mieux profité.

Nous savons de source certaine que des ordres très-précis ont été donnés par l'administration aux employés des postes.

Ceux-ci doivent prendre une connaissance sommaire du contenu de chaque carte postale, et, toutes les fois qu'une quittance n'ayant pas, au moyen du timbre, acquitté l'impôt, passera sous leurs yeux, dresser procès-verbal, et transmettre l'affaire à l'administration des contributions qui se charge des poursuites.

On ne saurait appeler trop sérieusement l'attention du public, et plus particulièrement encore celle des commerçants, sur les inconvénients qui peuvent résulter de l'omission du timbre de 10 centimes sur les factures acquittées, dont le total est supérieur à 10 fr.

Quand une quittance non revêtue du timbre tombe entre les mains des agents ayant qualité pour verbaliser, on encourt une amende de 63 fr. 95, sans les frais du procès, et comme cette amende peut se reproduire autant de fois qu'il y a de contraventions constatées, on voit quelles sommes ruineuses on est exposé à payer.

En vertu de nouvelles instructions émanées, dit-on, de l'administration centrale, et que nous regrettons de ne pas avoir publiées, la surveillance la plus rigoureuse a été recommandée aux agents du fisc, et déjà bon nombre de personnes, dans notre département, ont été victimes de leur propre négligence ou de celle de leurs clients.

Voici la liste des 54 numéros primés du 2<sup>e</sup> tirage de l'emprunt de la ville de Lille (1869), qui a eu lieu hier matin :

Le numéro 136467 a gagné 25,000 fr.  
Le numéro 70209 a gagné 10,000 fr.  
Les sept numéros suivants ont gagné chacun 1,000 fr.

38879 51610 74036 74846 18164 148617 158349.

Les dix numéros suivants ont gagné chacun 500 fr.

75271 27551 144926 144067 88457 173923 86620 151137 124441 140986

Les quinze numéros suivants ont gagné chacun 400 fr.

82593 146202 3411 168018 33316 12206 143262 11767 66424 153411 22871 133208 29519 78225 134023

Les vingt numéros suivants ont gagné chacun 200 fr. :

95800 45693 128571 121726 42801 104440 120151 147005 73076 136656 31808 97272 103607 139012 138057 66631 60981 131532 132336 128817

Pour 1,556 numéros remboursables par 100 fr.

On nous annonce un débordement nouveau de l'Escaut, qui, mercredi soir, a passé au-dessus de ses digues entre Condé et Vieux-Condé.

Une partie du territoire de Fresnes à droite de la route de Condé à Valenciennes est inondée, et cette inondation s'étend jusque Vieux-Condé et Odomez.

Une expérience fort instructive a été faite sur deux lots de pommes de terre pour semence. Le 30 mars, l'un des deux lots fut choisi parmi les tubercules conservés et laissés dans la cave. L'autre, provenant du même tas, fut exposé à la lumière et à l'air libre.

Les tubercules de ce second ne tardèrent pas à se ramollir et à verdoyer. Le cinq mai, c'est-à-dire cinq semaines après, ils montraient de gros germes de 1 à 2 centimètres de longueur. L'autre lot fut sorti de la cave le même jour; il avait poussé de très-longs germes filiformes et blancs. Tous les deux ont été plantés dans le même terrain. Bien que les soins qui ont été donnés fussent exactement les mêmes pour les deux lots,

celui qui a séché à l'air a donné, en poids, 32 p. c. de plus, et en nombre 23 p. c. de plus de tubercules.

Il n'y a donc pas à hésiter, et tout cultivateur qui comprend ses intérêts ne plantera désormais que des tubercules verdus.

Le Bulletin de la Société protectrice des animaux raconte une petite histoire assez gaie dans l'intérêt de ses clients :

« Une de nos sociétaires, madame Bourdon, de Bailleul (Nord), nous communique un article de journal, où nous voyons que quelques dames de Bruxelles, dont peut-être la toilette avait eu à souffrir de certaines offenses commises par les oiseaux qui peuplaient la promenade du Parc, ont obtenu de l'administration qu'il fut procédé à la destruction de ces oiseaux. »

On a pu constater, depuis, que les chenilles, ont profité de la disparition de leurs ennemis pour multiplier outre mesure. Le feuillage est dévoré, l'ombrage a disparu, et c'est maintenant, au dire du journal, une véritable pluie d'insectes velus, qui vient fondre sur les atours des dames bruxelloises et venger ainsi la mort des oiseaux. »

### Cours public de chimie

Lundi 3 mars, à huit heures du soir.

Acide phosphorique anhydre; acides phosphoriques hydratés; phosphores d'hydrogène; arsenic; acide arsénieux; empoisonnements et contre-poisons; bore et acide borique; silicium et acide silicique.

### Cours de physique

Mercredi 3 mars, à huit heures du soir.

Transformations qu'a subies la machine à vapeur jusqu'aux systèmes actuellement employés; classification des machines à vapeur; mécanisme de la machine à vapeur.

### MOIS DE SAINT-JOSEPH

Composé de trois neuvaines et un triduum POUR TOUTS LES JOURS

DU

### MOIS DE MARS

Par le R. P. AL. LEFEBVRE  
De la Compagnie de Jésus

Librairie ALFRED REBOUX, rue Nain, 1.

### Faits Divers

— Traitement des fonctionnaires aux Etats-Unis. — Le bill soumis au congrès, concernant les traitements des fonctionnaires du pouvoir exécutif, judiciaire et législatif du gouvernement, propose la fixation suivante à partir du 1<sup>er</sup> mars 1873: le président des Etats-Unis, 50,000 dollars par an; le vice-président, 10,000 dollars; le premier magistrat des Etats-Unis (chef de justice), 10,500 dollars; juges de la cour suprême, 10,000 dollars; cabinet-officiers, 10,000 dollars; président de la chambre, 10,000 dollars; membres du congrès, 8,000 dollars. Tout droit à raison de la distance est abolie, et il n'est alloué que des frais de voyage.

La commission accompagne ce bill d'un rapport, dans lequel on lit le passage suivant : A l'époque de la formation du gouvernement des Etats-Unis, le traitement du président fut fixé à 25,000 dollars en or. Depuis cette époque, le pays a vu doubler dix fois sa population et, dans une bien plus forte proportion, augmenter sa richesse et son revenu. Les dépenses de la vie se sont accrues presque dans le même rapport. On ne peut nier que 100,000 dollars en billets aujourd'hui n'ont pas la valeur de 25,000 dollars en or à cette époque. Avec cette somme de 100,000 dollars on ne peut acheter actuellement la même quantité d'objets de consommation qu'avec 25,000 il y a soixante-quinze ans.

Une autre raison en faveur de l'augmentation des traitements, c'est la commission. Quoiqu'aucune loi ne défende à un ancien président des Etats-Unis de rentrer dans les affaires pour augmenter sa fortune, l'usage et le sentiment public semblent le lui interdire. La commission a donc pensé qu'il doit trouver dans un traitement suffisant les moyens de se retirer de la vie active ou au moins des professions lucratives, quand il cesse d'exercer ses hautes fonctions.

— Le commerce du pétrole aux Etats-Unis.

En 1872, l'exportation du pétrole aux Etats-Unis a diminué de 5 millions de gallons (un gallon = 4 litres 54); on croit que cette diminution est la conséquence des menées de la coalition des « princes de l'huile », qui ont voulu, comme on sait, faire monter les prix artificiellement. Il a été, pendant l'année, exporté 170,385,869 gallons de pétrole, la plupart pour les ports allemands, dit la Gazette de Cologne. A New-York seul, il en a été embarqué 90 millions et à Philadelphie environ 37 millions; les autres ports ne figurent donc que pour 3 p. 100 dans l'exportation. Pour le transport du pétrole, mais surtout de la benzine, de la gazoline, etc., on propose l'emploi de vaisseaux en verre, attendu que l'évaporation fait perdre, dans d'autres vases, une trop grande quantité de la substance. Naturellement, ces récipients devront être d'une épaisseur suffisante. Ces vases n'empêcheraient pas seulement l'évaporation, ils pourraient encore, étant faciles à laver, servir au retour pour le transport d'autres liquides, et de cette manière ils couvriraient complètement les frais de premier établissement.

— Un vapeur trois mâts, en route pour Liverpool, a coulé à fond, en vue du banc de West Hayle. La cheminée était noire avec un cercle blanc. Deux remorqueurs se trouvaient près de la au moment de l'accident, et ont vu le navire s'enfoncer dans l'eau sans pouvoir lui porter secours. On n'a rien du nom de ce vapeur, et le sort de l'équipage est encore ignoré à ce moment.

— Le citoyen Petit, conseiller municipal de Saint-Denis, où tous les conseillers municipaux sont radicaux, vient d'être condamné, pour abus de confiance, à six mois de prison (minimum de la peine) et à 500 fr. d'amende.

La République française, en rendant compte de ce petit malheur, ajoute que Petit est venu à l'audience entouré de ses collègues du conseil municipal, dont les sympathies ne l'ont point abandonné en ces tristes circonstances.

### Nouvelles du soir.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE, DU 2 MARS 1873.

La gauche républicaine, présidée par M. Fourcaud, a délibéré aujourd'hui sur l'attitude qu'elle prendra dans la discussion des articles du projet des Trente. En présence des déclarations apportées hier à la tribune par le garde des sceaux, ne tenant aucun compte de la politique énoncée par le message présidentiel, elle a dû voter contre le passage à la discussion des articles. Elle a décidé aujourd'hui que, dans la suite des débats, elle persisterait dans cette ligne de conduite si l'attitude du gouvernement ne l'amenaient pas à modifier ses résolutions. La proposition dont M. Arago a pris l'initiative et qui a été hier signée par un grand nombre de membres de la gauche, a fait l'objet d'une longue délibération dans laquelle ont été entendus MM. Arago, Le Royer, Faye, Lepère, Langlois, général Billot, Girard, Pernolet, Henri Martin, etc.

La réunion a ensuite examiné successivement le préambule du projet des Trente qu'elle repoussera, puis les trois premiers articles et les amendements qui s'y rapportent. MM. Rolland, Meline, de Pressencé, Wilson, Jules Favre et Tirard ont tour à tour pris la parole.

La réunion s'est séparée à 5 heures et s'est ajournée à mardi, midi, à l'hôtel de la Chasse.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 3 mars.

Les chiffres du scrutin qui a terminé la séance de samedi doivent être ainsi rectifiés.

Nombre des votants	671
Majorité absolue	336
Ont voté pour	472
Contre	199

Parmi les 199 députés qui ont voté hier pour que l'Assemblée ne passe pas à la discussion des articles du projet des Trente, on remarque les noms de 21 députés de la droite, ce sont :

MM. d'Aboville, de Bouillé, Ferdinand Boyer, de Cazenove de Pradine, de Chandordy, Chaurand, Dahriol, Desbaysiens, de Richemont, de Franciieu, Fresneau, Keller, de Kerglay, de Keimengay, de Labassetière, de La Rochette, de Lymayrac, de Rodex-Bénavent, de Saint-Malo, Hervé de Saisy, du Temple et de Ventavon.

Les 178 opposants appartiennent soit à la gauche républicaine soit à l'extrême gauche.

Les membres de l'extrême gauche (union républicaine), à l'exception de MM. Laurier, Littré et Laurent Pichat, ont voté contre.

Parmi les 472 députés qui ont voté pour la discussion des articles, on remarque les noms de plusieurs membres de la gauche, entre autres : MM. Duclerc, Dacuings, Flotard, Gatién-Arnould, Jaurès, Pierre Lefranc, Marc-Duffrais, Noël-Parfait, de Pressencé, Rampont, Honoré, Roux, Scherer, de Tocqueville, Vacherot.

Paris, 3 mars 1873, 2 h. 10 m., soir.

On assure que M. Barthélemy-Saint-Hilaire aurait dit à des députés de la gauche, que M. Thiers observerait la politique du Message, et qu'il l'affirmerait dans un prochain discours.

Les députés libre-échangistes sont décidés à repousser le traité anglo-français.

Madrid, 1<sup>er</sup> mars.

Assemblée. — M. Figueras, au nom du ministre de la guerre, lit un projet de loi demandant la formation de cinquante bataillons de 900 hommes, et un crédit de dix millions de pesetas pour combattre l'insurrection carliste.

Les autorités militaires ont reconnu la République.

Madrid, 1<sup>er</sup> mars, soir.

(Arrivée en retard.)

Aujourd'hui a eu lieu une nouvelle conférence entre les ministres et la junte directrice des radicaux. On espère que l'accord s'établira sur la question de la dissolution. L'âge électoral serait fixé à vingt ans.

M. Soler est désigné pour représenter l'Espagne à Bruxelles.

Madrid, 1<sup>er</sup> mars, soir.

(Arrivée en retard.)

La bande carliste de Madragas a été complètement battue avant-hier dans l'Aragon, perdant 36 prisonniers, six chevaux et beaucoup d'armes. Le Cabecilla Madragas a été blessé.

Les bandes carlistes de la Vieille-Castille sont totalement dispersées.

Le bruit qu'il y aurait eu des désordres à Salvatierra, et des troubles à